

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ECOLE CONDUITE 3 D 6 bis rue de la Libération – 25300 PONTARLIER E 12 025 0578 0

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 08 mars 2019 jusqu'au 08 mars 2022

Le Préfet du Doubs et par délégation Le Directeur Départemental des Territoires

Christian SCHWARTZ

www.securite-routiere.gouv.fr